

Image not found or type unknown



Association salarié et présidence

Par **gregvac**, le **01/09/2011** à **18:43**

Bonjour,rrnrnJe vous expose mon questionnement car je n'ai malheureusement pas trouvé de réponse exact à ma situation même si ce genre de question est largement abordé sur la toile.rrnrnJe suis actuellement salarié d'une association multisport en tant que coach sportif. L'association est donc gérée par un président, un trésorier, un secrétaire et chaque section (football, badminton etc...) possède sa propre présidence.rrnrnJe souhaiterais donc rester salarié en tant que coach sportif dans ma section et devenir président de celle-ci. Je serais donc salarié en tant que coach et bénévole en tant que président.rrnrnCela est-il possible étant donné que je serais payé pour une action autre que celle de président ?rrnrnMerci d'avance une réponse concrète sur mon cas précis m'éclairerait grandement.rrnrnCordialement,

Par **Michel**, le **03/09/2011** à **11:39**

BonjourrrnrnA priori cela est possible.rrnrnMais, puisqu'il y a un mais, cette situation serait anachronique. En effet elle peut être assimilée à un A.B.S. (Abus de Biens Sociaux) étant donné que vous êtes juge et partie dans votre domaine d'activité.rrnrnSalutationsrrnrnMichel